

DECISION DU PRESIDENT
PORTANT RENOUELEMENT D'UN EMPLOI NON PERMANENT À TEMPS
COMPLET DE COMMUNITY MANAGER

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son troisième alinéa que le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.71/098-1 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/017 du 9 mars 2016 relative à la création d'emplois non permanents afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

VU la décision n°DC2018/876 du 17 décembre 2018 portant création d'un emploi non permanent de community manager pour une période de 12 mois,

CONSIDERANT que les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois dans la limite de dix-huit mois ;

CONSIDERANT la nécessité pour notre établissement de poursuivre le développement de la communication digitale, le déploiement de la stratégie territoriale sur les réseaux sociaux et les sites Internet ;

CONSIDERANT qu'à cet égard il convient de prolonger l'emploi non permanent de Community manager ;

DECIDE

ARTICLE 1 : L'emploi non permanent suivant est renouvelé pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité au sein d'un service :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	05/02/20
Accusé réception le	05/02/20
Numéro de l'acte	DC2020/081
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200130-lmc115732-AU-1-1

Emploi	Grade correspondant	Service	Temps de travail	Durée	Rémunération calculée sur la base de l'indice brut :
Community manager	Attaché	Direction générale adjoint finances, développement et international	Temps complet 35 heures hebdomadaires	6 mois	567 (correspondant au 5 ^{ème} échelon de la grille des attachés territoriaux)

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 31 janvier 2020.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	05/02/20
Accusé réception le	05/02/20
Numéro de l'acte	DC2020/081
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200130-lmc115732-AU-1-1